

# LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

**Cfdt**  
des choix, des actes  
Affaires Étrangères

SEPTEMBRE - 2002 N° 151

## 4 EME CONGRES



## LE COMPTE-RENDU



SOMMAIRE

Rapport d'activité	3 à 5	Modifications statutaires	13
Rapport financier	6	Composition	14
Résolution d'orientation et débat	7 à 10	du Conseil syndical	
Motions d'actualité	11 et 12	Publications CFDT	15

# 4 ème Congrès du syndicat CFDT-MAE

## *Le Compte-Rendu*

Après l'accueil des participants, le bureau de séance est constitué : Jean-Luc Traina assure la présidence, Laurent Lapeyre, la vice-présidence et Chantal Martin, le secrétariat.

Le président remercie les congressistes pour leur participation à ce 4<sup>ème</sup> Congrès CFDT-MAE et donne toutes précisions utiles pour l'exercice des mandats. Les textes relatifs au déroulement de cette journée sont de nouveau distribués : programme de la journée, rapport d'activité, résolution d'orientation, rapport financier.

Le président de séance indique qu'aucun amendement n'a été enregistré sur le rapport d'activité, ni sur le document d'orientation.

Une proposition de modification des statuts sera présentée : elle figure dans la Lettre du syndicat de juillet.

Deux motions d'actualité ont été proposées : l'une portant sur les moyens de fonctionnement et d'intervention du MAE, l'autre sur la situation des agents chargés de la délivrance des visas dans les postes à l'étranger.

Le président de séance souhaite également la bienvenue aux invités : Patrick Martin, secrétaire national de notre fédération Interco chargé de la branche affaires étrangères, Jean-Luc Rageul, secrétaire général de l'Union Départementale CFDT de Paris, Jean-Yves Desbonnet, représentant CFDT à EGIDE. Un grand merci également à Alain Schneider et Philippe Blanzat du SGEN-CFDT-Etranger pour leur présence parmi nous et surtout l'excellente collaboration menée pendant ces deux années entre nos deux syndicats.

Il est ensuite procédé à la nomination des scrutateurs : Patrick Audaire, Joelle Lebidois, Jean-Pierre Farjon, Joel Dine, Bernadette Laloux.



## *Fusion des B*

Réforme où les réticences internes au MAE étaient très importantes et où la CFDT-MAE, souvent durement critiquée pour ses positions, a avancé avec détermination. Seule organisation syndicale à avoir voté pour le décret de fusion lors du CTPM1 de décembre 2001, la CFDT a apporté une réflexion dynamique sur la question des filières et la formation initiale de quatre mois pour les futurs lauréats B. Rappelons que le décret de fusion n° 2002-829 en date du 3 mai 2002 est paru au Journal Officiel du 5 mai 2002.

## *Formation*

Cette question constitue un des axes prioritaires de notre syndicat. En plus de la formation initiale des secrétaires de chancellerie citée plus haut, les deux années passées ont vu la création de l'Institut Diplomatique. La CFDT-MAE a obtenu l'ouverture de cet institut aux agents contractuels de catégorie A.

## *ARTT*

Sujet central de ces deux années écoulées où la CFDT-MAE n'a pas ménagé sa peine : négociations difficiles et improvisation étaient au menu ! La CFDT-MAE n'a pas signé l'accord-cadre sur l'ARTT estimant que les tentatives de division des agents du MAE ( un texte concernant les agents de l'administration centrale, un autre texte concernant les agents en poste à l'étranger) étaient contraires aux valeurs du service public.

D'autre part, l'exclusion de très nombreux agents était inacceptable : assistants techniques, recrutés locaux non-bénéficiaires des jours ARTT, absence de forfaitisation du temps de travail pour les cadres à l'étranger...

Ce dossier a fait l'objet d'un travail très important d'information du syndicat auprès des agents du Département : La Lettre du Syndicat " Spéciale ARTT " a ainsi été éditée à plus de 19 000 exemplaires en fin d'année 2001.

## *Dialogue Social*

L'accord-cadre sur le dialogue social élaboré en février 2000 et signé par la CFDT-MAE a apporté de réelles avancées ; néanmoins, la situation est contrastée : si dans certains postes, les CCC se réunissent régulièrement et permettent une réelle prise en compte de la situation des personnes, dans d'autres pays, le résultat est encore insuffisant.

C'est ainsi que le bénéfice des jours ARTT a pu être obtenu pour les agents recrutés locaux à Bruxelles tandis que dans d'autres postes, ces mêmes personnels n'ont pas encore obtenu l'alignement de leur temps de travail sur celui des expatriés ! Cependant, ces instances de dialogue social permettent à ceux qui n'ont pas toujours la parole de pouvoir la prendre, de dépasser les clivages ( expatriés, recrutés locaux) et mieux partager les questions d'intérêt général.

## *L'assistance Technique*

La réforme de l'assistance technique s'est poursuivie durant ces deux années 2000-2002. En novembre 2001, on comptait un peu plus de 1 700 assistants techniques sur ce terrain.

Afin de pourvoir à des missions de moyenne durée, un GIP " France Coopération Internationale" a été mis en place. Parallèlement, afin de faciliter la réinsertion des assistants techniques lors du retour en France, une cellule a été créée au sein de la DRH. Enfin, en mars 2002, une convention a été signée entre le MAE et l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) : revendication ancienne de la CFDT-MAE!

Un grand merci à Jean-Paul Launay qui assure au quotidien l'information auprès de ses collègues, participe à l'ensemble des réunions sur ces questions. Enfin, le e-group coopérants permet aux assistants techniques de garder le contact avec l'activité syndicale et administrative.

## Précarité

Il s'agissait, lors du 3ème congrès du syndicat, d'une des questions prioritaires. La loi de résorption de la précarité- dite Loi Sapin- parue en 2000 devrait permettre à un nombre significatif d'agents contractuels d'être titularisés.

Si la mise en oeuvre s'effectue dans des délais plus rapide que pour la loi Le Pors, on ne peut que déplorer l'exclusion des agents recrutés locaux et des assistants techniques alors que la Fonction Publique risque de devoir faire face à des difficultés de recrutement dans les prochaines années.

Les deux années écoulées ont démontré qu'un nombre significatif d'agents recrutés locaux ont réussi les concours internes : situation très encourageante !

Il est rappelé à ce sujet que la date limite ( pour cette année) d'inscription pour la titularisation sur liste d'aptitude des agents administratifs et des agents des services techniques est fixée au 5 septembre 2002.

## Recrutés locaux

Si la CFDT-MAE a agi il y a quelques années afin que les agents recrutés locaux puissent participer au scrutin des deux CTPM, elle se réjouit aujourd'hui d'accueillir un certain nombre d'entre eux comme délégués de sections de l'étranger; bienvenue à nos collègues de Lomé, New-Delhi, Porto, Bruxelles, Bratislava, Cracovie... Le rôle très important de nombreux recrutés locaux dans les Commissions Consultatives de Concertation est également à noter. Malgré les contraintes financières et des réticences sur le terrain, les questions salariales, de protection sociale, la mise en place de grilles de salaire et l'élaboration de règlements intérieurs ont fait l'objet d'une activité syndicale intense.

Le SGEN-CFDT-Etranger a organisé début 2002 un stage de formation syndicale pour plusieurs nouveaux animateurs de section : une initiative à renouveler !

## Nos moyens

- Notre syndicat a renforcé durant ces deux ans l'information auprès des agents : site CFDT sur l'intranet du MAE, site internet [www.cfdt-mae.org](http://www.cfdt-mae.org) et diffusion de la "Lettre du syndicat" aux adhérents, sympathisants, responsables de l'administration. A l'issue de chaque réunion des CTPM, une Lettre du syndicat est adressée à l'ensemble des agents.
- La permanence parisienne, pendant plusieurs mois de l'année 2001/2002 a fonctionné avec deux permanents : un grand merci à Gilles Schmocker pour le travail réalisé. La rentrée de 2002 s'annonce plus propice puisque l'équipe CFDT-Paris se trouve renforcée par l'arrivée de plusieurs nouveaux permanents. Enfin, l'excellente collaboration des deux équipes ( Paris-Nantes) est à saluer!
- Le résultat positif des élections de la Commission Consultative paritaire des agents contractuels d'administration centrale est également un encouragement à aller de l'avant.
- La syndicalisation a été menée de façon très dynamique pendant ces deux années passées; cette question extrêmement importante sera abordée par la trésorière lors du rapport financier. Cette politique volontariste a permis une plus grande présence de la CFDT surtout à l'étranger et a débouché sur la création de nouvelles sections syndicales au service des agents.

Enfin, la CFDT-MAE a souhaité créer des liens plus étroits avec d'autres organisations CFDT et mettre en oeuvre ses valeurs de partenariat. Ainsi, les relations CFDT-MAE/SGEN-CFDT Etranger ont été très positives durant ces deux années et même si le temps nous a manqué, le travail réalisé avec Interco et l'Union Départementale de Paris a été riche, efficace

## DEBAT

Laurent Lapeyre, secrétaire général du syndicat pendant l'année 2000-2001, remercie la fédération Interco pour son activité dans la Fonction Publique de l'État et l'Union Départementale de Paris pour son aide dans le domaine de la formation syndicale. Il souligne combien le travail des permanents est riche et la collaboration des deux équipes ( Nantes, Paris) tout à fait positive. Les résultats des élections aux deux CTPM constituent une avancée remarquable du syndicat.

Plusieurs représentants des sections de l'étranger interviennent à tour de rôle :

La création de la section CFDT à Alger a été réalisée début 2002 dans un contexte difficile mais cette section est bien vivante et dynamique. Le dialogue social existe mais il est insuffisant : mise en place de l'ARTT sans concertation, grille salariale non discutée. La section est demandeuse d'un stage syndical CFDT pour deux animateurs d'Alger.

Au Costa Rica, les conditions d'un vrai dialogue social ne sont pas encore réunies, notamment en matière d'ARTT et de concertation entre le personnel de l'ambassade et des services culturels. La politique de formation MAE est encore insuffisante par rapport au niveau des fonctions exercées. Le représentant remercie le syndicat pour son soutien à l'assistance technique. . L'ARTT est régie par un accord-cadre mais son application à l'étranger est notoirement insuffisante. Le dialogue social dans les postes se heurte, entre autres, aux difficultés de représentation de tous les syndicats. Ph. Blanzat (SGEN-CFDT) constate que l'administration a pris des positions démagogiques en matière d'ARTT en ne se donnant pas les moyens de ses objectifs.

Plusieurs congressistes s'expriment sur la situation des personnels recrutés locaux. Ces derniers représentent désormais la moitié des adhérents du syndicat et leur situation relève d'une très grande diversité de législations locales et de conventions internationales. On constate que le rapport 2001 au Parlement concernant les agents recrutés locaux du CTPM1 n'est pas paru.

Les statistiques de syndicalisation depuis 1998 démontrent l'augmentation très nette du nombre de syndiqués CFDT; cette donnée est à prendre en compte dans l'analyse des résultats électoraux aux deux CTPM. On note également un recul sensible de la précarité.

A propos des collègues recrutés locaux, il est rappelé la qualité d'agent public de recrutement local qui leur a été reconnu juridiquement par le Conseil d'État lors du recours de la CFDT-MAE pour l'élection au CTPM1.

Le délégué du Togo remercie la CFDT-MAE pour son soutien à la section de Lomé. Il tient à souligner les difficultés salariales très importantes des recrutés locaux du Togo ( les salaires les plus bas de la grille ne permettent pas aux personnels de vivre de manière décente). Quatre licenciements ont également eu lieu qui n'ont pas pu être gérés.

Le représentant de Belgique insiste sur l'importance de préparer si possible les dossiers avant les réunions de dialogue social si on veut les voir aboutir. ( Il n'est pas inutile de rappeler que les représentants syndicaux peuvent faire des propositions lors de l'établissement de l'ordre du jour des réunions de dialogue social, qu'un compte-rendu est ensuite établi et que le document n'est pas confidentiel, bien au contraire!). Affichage, diffusion : l'information doit circuler !

## RAPPORT FINANCIER

Christine Divet-Maury (trésorière) présente les éléments du rapport financier et chaque congressiste est en possession du document correspondant.

- ◇ Le règlement des cotisations par prélèvement automatique est stable. Au chapitre des recettes, en plus des cotisations, la vente des agendas et guides des droits CFDT constitue un bénéfice supplémentaire.
- ◇ Au chapitre des dépenses, les frais de reprographie représentent la part la plus importante.
- ◇ Durant ces deux années, trois trésoriers se sont succédés, ce qui garantit un contrôle strict de la comptabilité mais a nécessité une adaptation permanente.
- ◇ Les résultats chiffrés du nombre d'adhérents, les courbes d'âge, de répartition hommes/femmes, par section etc. sont très intéressants. Cela confirme qu'il faudra dans l'avenir savoir mieux s'adresser aux jeunes qui sont actuellement en minorité!
- ◇ Le pari fait par la CFDT-MAE lors de son 3<sup>ème</sup> congrès d'accueillir plus de femmes dans ses instances a été tenu. Il nous faut désormais savoir nous adresser aux jeunes!
- ◇ Josiane MEAUDE, en sa qualité de commissaire aux comptes certifie exacte la comptabilité du syndicat pour la période du 1er septembre 2000 au 31 juillet 2002.

Le président de séance appelle le congrès au vote :

Rapport d'activité :

contre : 0  
abstention : 0  
pour : 355(unanimité )

Rapport financier :

contre : 0  
abstention : 1  
pour : 354

Quitus au commissaire aux comptes :

contre : 0  
abstention : 1  
pour : 354



**Visitez le site web du syndicat**

[www.cfdt-mae.org](http://www.cfdt-mae.org)

# RESOLUTION D'ORIENTATION

La résolution d'orientation présentée par Th. Duboc comporte huit sujets majeurs :

## a) Le dialogue social

L'accord-cadre signé au début de l'année 2000 doit être renouvelé en septembre prochain. La désignation de représentants syndicaux présente parfois des difficultés et a empêché dans certains pays la tenue des commissions de concertation.

Au niveau des instances paritaires, la CFDT-MAE revendique la fusion des deux CTPM afin d'aboutir à une négociation plus globale des dossiers.

Enfin, la transparence des affectations, y compris dans le réseau culturel, doit être appliquée au sein des CAP en application de l'article 60.

## b) Emploi

Cette question s'inscrit dans un contexte budgétaire très défavorable en raison des réductions de crédits programmés. Il est encore trop tôt pour fixer des revendications, le budget 2003 n'étant pas encore connu à ce jour, mais la situation s'annonce préoccupante : réduction des dépenses publiques et le MAE jugé non-prioritaire par rapport à d'autres ministères.

Enfin, la CFDT-MAE devra continuer à revendiquer l'accès des personnes handicapées aux emplois du MAE : ces discriminations doivent cesser!

## c) A.R.T.T

Si la mise en oeuvre de l'ARTT s'est relativement bien déroulée à l'administration centrale, on ne peut pas en dire autant à l'étranger!

Le compte épargne temps, revendication de la CFDT, doit être mis en place dans les meilleurs délais. Les horaires variables sont également prioritaires.

A l'étranger, les règlements intérieurs, qui seront étudiés lors du CTPM du 19 septembre prochain démontrent que l'ARTT dans les postes est loin d'être satisfaisante. Quant à l'application aux personnels des établissements culturels, on peut qualifier l'ARTT d'inexistante!

## d) Formation professionnelle

La CFDT-MAE souhaite l'ouverture de l'Institut Diplomatique à l'ensemble des agents, l'organisation d'un cursus de formation pour les lauréats de catégorie C, investissement très positif sur le long terme, l'amélioration de la pratique des bilans professionnels ( application du décret interministériel).

## e) Recrutés locaux

La prise en compte des personnels de recrutement local a progressé mais leurs droits sociaux restent à garantir.

Comme il a été indiqué dans le bilan d'activité, les questions relatives aux grilles de salaires, aux règlements intérieurs sont primordiales; ce "chantier" est extrêmement important : le syndicat doit renforcer son activité dans ces domaines.

## f) Carrières et rémunérations

• La dernière étape de la fusion des corps homothétiques doit avoir lieu; la CFDT-MAE se fixe comme objectif la fusion des corps des catégories C avant la fin de l'année 2004.

• Après la réforme attendue des textes régissant les contractuels d'administration centrale, il faut engager la réforme de ceux régissant les agents contractuels à l'étranger.

## g) Fonctionnement du syndicat

• Syndicalisation : afin de consolider les bons résultats obtenus depuis deux ans, un responsable syndicalisation devrait être désigné par le nouveau conseil syndical.

• CAP : les permanents en assurent la préparation, et un responsable du suivi sera désigné.

• Lettre du syndicat : la publication CFDT a une bonne audience auprès des agents pour le sérieux de son contenu et l'actualité. Sa présentation devra s'améliorer grâce à de meilleurs outils technologiques.

Organisation du syndicat : Le Conseil syndical fera régulièrement le point de la mise en oeuvre des décisions prises en congrès et une personne sera chargée du secrétariat exécutif.

## DEBAT

Philippe Blanzat du SGEN-CFDT-Etranger se félicite de la coopération du SGEN-Etranger avec les permanences CFDT-MAE parisienne et nantaise. Il note que le contexte actuel est marqué par les réformes engagées à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger qui génèrent des difficultés et la baisse du nombre des assistants techniques.

Plusieurs dossiers prioritaires sont à retenir :

- la situation des détachés administratifs : lors des journées du réseau, en juillet dernier, il a été annoncé la fin du système des détachements administratifs auprès d'établissements scolaires non subventionnés et auprès des universités (lecteurs).
- un projet de charte des établissements culturels avait été envisagé mais n'a pas été suivi d'effet. La mise en place des règlements intérieurs des centres culturels et instituts pourrait en partie s'y substituer.
- à propos des moyens de fonctionnement : les établissements culturels devront s'efforcer de trouver des moyens de fonctionnement en augmentation.
- sur le plan de la vie syndicale, il faudra fidéliser l'audience de la CFDT et veiller également à la transparence des recrutements.
- le SGEN-CFDT-Etranger souhaite enfin qu'une meilleure valorisation des compétences acquises à l'étranger soit prise en compte dans le déroulement de carrière.

Patrick Martin ( Fédération Interco) effectue une présentation rapide de la fédération qui regroupe 12 branches professionnelles. Il souligne que les préoccupations de la CFDT-MAE rejoignent celles de la fédération : fusion des corps, réduction des inégalités, dialogue social afin de faire connaître et évoluer les situations, recrutés locaux qui constituent une catégorie prioritaire à défendre.

Il a suivi l'évolution du syndicat et note les bons résultats en matière de syndicalisation, la grande mobilité des personnels et la nécessité d'une démarche particulière en faveur des jeunes. Il rappelle que la CFDT-MAE doit inscrire son action dans la continuité mais que notre syndicat constitue une véritable alternance au corporatisme ambiant.

Jean-Luc RAGEUL, secrétaire général de l'Union Départementale CFDT de Paris remercie la CFDT-MAE pour son invitation. L'UD représente 40 000 adhérents à Paris permettant une confrontation d'expériences professionnelles très diverses. Elle organise également des actions de formation dans différents secteurs.

L'ARTT, la question des discriminations raciales et envers les personnes handicapées sont au centre de son programme et la recherche de critères transparents sa méthode. L'UD de Paris prépare actuellement le rassemblement CFDT du 15 octobre à Bercy, annoncé lors du Congrès confédéral de Nantes. Il félicite le syndicat CFDT pour ses bons résultats électoraux malgré la grande mobilité des personnels et renforce l'idée d'un programme d'action destiné aux jeunes.

Après les invités, c'est au tour des congressistes de débattre de la résolution d'orientation :

- Une proposition est faite de débattre sur les problèmes mondiaux dans l'esprit du Congrès Confédéral de Nantes, et une réflexion sur le thème " Le monde que nous voulons" aurait pu lancée. Il est rappelé que tout syndiqué pouvait déposer des amendements à la résolution d'orientation... Peu importe, si cela n'a pas été fait, les prochaines semaines peuvent permettre à ceux qui souhaitent s'exprimer sur un tel sujet de le faire.
- La question des retraites est également soulevée et la gestion des carrières et des rémunérations doit être étudiée. P. Martin ( Interco) indique que l'option est de sauver le régime par répartition et d'engager des réformes dans l'équité. La CFDT attend les propositions du gouvernement avant de faire connaître ses positions.
- Assistance technique : il est noté que ce dossier aurait pu être plus développé dans la résolution d'orientation. Cependant, l'action syndicale a porté ses fruits : rapport Némoto obtenu après demande en CTPM2 par exemple. Il est rappelé que la CFDT-MAE est pratiquement le seul syndicat à défendre les assistants techniques. Plusieurs problèmes de recrutement se posent : le niveau de rémunération proposé par rapport aux fonctions et les conditions minimales d'accueil pas toujours réunies dans certains pays. Certains secteurs ont tendance à connaître des difficultés pour trouver des candidats.  
Un sujet important devra être traité, c'est celui de l'application de la directive européenne de 1999 qui prévoit le passage en contrat à durée indéterminée pour tout salarié justifiant de deux CDD de trois ans. La Fonction Publique n'a pas encore mis ce texte en application. Toutes ces questions ont été débattues en CTPM 2, cependant il serait nécessaire de reconstituer un réseau d'assistants techniques pour construire des propositions.

Plusieurs projets d'action très concrets sont faits : travail sur le dossier formation, la question des jeunes et les recrutés locaux. Il est également souhaitable qu'une formation syndicale soit réalisée au profit des représentants dans les commissions de dialogue social et des animateurs de section. Un séminaire pour les conseillers et permanents est souhaitable. D'autre part, la fusion des corps fait sortir le syndicat trop longtemps qualifié de syndicat d'administration centrale d'un certain carcan. Les résolutions doivent s'ouvrir désormais d'avantage vers les postes. Il serait également utile d'effectuer une étude juridique sur le harcèlement moral , de s'attacher au dossier du PACS et d'obtenir des moyens plus performants dans l'organisation des élections : des incidents dans l'envoi du matériel de vote lors des élections CTPM 1 et CTPM 2 ont été notés dans de nombreux postes. Enfin, la question de la politique d'action sociale du Département est également posée.

Il est proposé un texte d'orientation portant sur quatre sujets : les sections visas des Consultats trop restreintes par rapport à la difficulté de leurs missions, la question des indemnités de résidence, celle du supplément familial et enfin, la poursuite de la fusion des corps (agents de catégorie C). Il conviendra de ne pas oublier le dossier retraites apparu après la rédaction de la motion d'orientation mais qui est d'une importance capitale.

Vote sur la motion d'orientation :

Contre :	0
Abstention :	42
Pour :	316

Le président de séance ouvre ensuite le débat sur la situation des recrutés locaux.

\*Le délégué de Belgique note que la situation juridique des recrutés locaux n'est pas claire en raison de la diversité des législations locales et des conventions internationales applicables. Selon les cas, la législation locale ou française s'applique... Effectivement, on constate qu'en Suède par exemple, la législation locale sur les retraites complémentaires n'est pas appliquée aux personnels locaux.

Se posent également les problèmes de licenciement pour motif économique où il convient de rechercher ce qu'il est possible de négocier par rapport à la législation locale.

Les avancées obtenues par la CFDT sont rappelées : participation des recrutés locaux aux élections CTPM, reconnaissance par le Conseil d'État de leur qualité d'agents publics de recrutement local et l'an passé, la mise en oeuvre d'une logique de site pour l'ARTT, permettant à nos collègues de bénéficier des horaires de travail du poste même lorsque la législation locale leur est moins favorable.

- La déléguée de Slovaquie apprécie les acquis obtenus par le syndicat. Elle regrette toutefois que les recrutés locaux soient considérés comme des exécutants. Elle constate que dans son poste, le règlement intérieur n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation et que les propositions d'augmentation des salaires aient été assorties de pertes dans d'autres domaines. Elle pense que l'action de la CFDT est déterminante pour obtenir des avancées.

- La représentante de Pologne indique que la section locale CFDT constituée depuis un an permet une meilleure analyse des problèmes. Dans les établissements culturels à autonomie financière, la question de la capacité budgétaire est déterminante : elle suggère une meilleure recherche de sponsors afin de faire face à ces difficultés. Elle est rejointe sur ce point par la déléguée de Porto où le maintien d'une capacité financière suffisante à l'Institut est également posé. Elle observe que la situation des recrutés locaux des instituts est moins favorable que celle existant dans les Consulats et à l'Ambassade. Elle fait part de la préparation d'un licenciement collectif à Porto pour lequel elle demande l'appui de la CFDT.

- Le représentant de Lomé revient sur la situation salariale extrêmement dégradée des agents de

recrutement local au Togo. Les salaires sont tout à fait insuffisants pour faire vivre de manière décente une famille : cette question est prioritaire.

La fédération Interco est sollicitée afin de faire face à la multiplicité des problèmes et des situations. En réponse, P. Martin indique que la fédération a déjà, dans le passé, traité des problèmes similaires pour d'autres catégories professionnelles (ex. : les assistantes maternelles). Ces dossiers font l'objet d'un travail de groupe, de la préparation d'un questionnaire et de la définition d'une plate-forme revendicative. Il propose la création d'une commission de travail sur ce sujet.

- Le SGEN-CFDT de l'Étranger propose de mettre l'administration face à l'ambiguïté de ses positions. Il cite trois exemples :

- La mise en place de la circulaire 1584/CCF/CCA pour les instituts et les centres culturels qui constitue une avancée sur le plan réglementaire mais dont l'application concrète est largement insuffisante.

- Le vade-mecum du recrutement local qui dispose que les promotions à l'ancienneté ne sont pas automatiques.

- Le classement dans les grilles salariales qui n'est pas logique.

Il demande que l'administration clarifie ces trois points. Enfin, les possibilités données par les textes doivent être utilisées au maximum si nous voulons aller de l'avant.

- Le délégué de New Delhi présente la section locale CFDT et indique que la revalorisation de la grille salariale a été obtenue cette année. Même si celle-ci n'est pas entièrement satisfaisante, on enregistre des avancées réelles. Cependant, il note qu'il y a un manque de visibilité et de désir de compréhension de la part de l'administration centrale, les augmentations de salaire sont décidées à Paris sans connaissance suffisante du contexte indien et encore moins de la réalité de la situation économique des agents concernés. Comment éviter qu'un réel découragement ne s'empare du personnel local qui ne voit pas ses revendications aboutir? Enfin, les collègues des établissements culturels à autonomie financière doivent obtenir l'alignement de leur grille salariale sur celle de l'Ambassade.

Le président de séance présente ensuite les deux motions d'actualité, la première portant sur la situation budgétaire du MAE et la réduction de ses moyens. Il est souligné que les engagements pris (notamment les actions culturelles et de coopération) ne peuvent plus être respectés ce qui entraîne une perte de crédibilité. Le constat est fait que dans un tel contexte, il faudra définir des priorités.

### *Première motion*

"De la réunion du réseau culturel et de coopération à la Conférence des Ambassadeurs, le Ministre des Affaires étrangères invite ses agents et son administration à faire preuve de davantage de souplesse et de réactivité, de responsabilité et d'autonomie... et en définitive à participer à la modernisation d'un Ministère qui en a bien besoin.

Voilà des objectifs auxquels la CFDT peut souscrire.

Mais quelle est la réalité en 2002 : un gel budgétaire en passe de devenir une vraie annulation de ses moyens de fonctionnement et d'intervention, en complète opposition à la volonté annoncée de réformer, et très lourd de conséquences :

- fonctionnement courant menacé tant au sein de son administration centrale que dans beaucoup d'ambassades;
- en coopération internationale, perte de crédibilité vis à vis de partenaires auprès desquels des engagements pris n'ont pas été respectés;
- manque de visibilité budgétaire pour mener des actions cohérentes au delà de quelques mois;
- blocage de moyens promis pour l'amélioration de la situation des agents recrutés localement.

Voilà, entres autres, quelques réalités concrètes vécues par les agents du Ministère des Affaires étrangères.

La CFDT, pour sa part, et comme elle le proclame sans relâche, veut aussi, la modernisation de ce Ministère, mais avec des méthodes de travail d'aujourd'hui, un dialogue social renouvelé, la remise en cause de certains rapports hiérarchiques...

### LA REFORME ? OUI

**MAIS CERTAINEMENT PAS AVEC DES MOYENS BUDGETAIRES ERODES."**

Il est procédé au vote sur cette première motion :

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : Unanimité

La seconde motion d'actualité porte sur le fonctionnement des services des visas à l'étranger : insuffisance de formation des agents, conditions de travail, pressions , en cas de problème désaveu de la personne ayant pris la décision. Il en résulte une augmentation des contentieux, les frais d'avocat n'étant pas automatiquement pris en charge. Ce sont tous les agents travaillant dans ces services qui sont concernés par ces problèmes; il serait souhaitable que des fonctionnaires extérieurs au MAE viennent renforcer ces services. Il serait judicieux que ce problème soit posé lors du prochain CTPM 1 du 19 Septembre.

### *Deuxième motion*

"Le syndicat **CFDT** du Ministère des Affaires étrangères, réuni en Congrès le **29 août 2002**, exprime ses plus vives inquiétudes quant à la situation des **agents** chargés de la délivrance des visas dans nos ambassades et consulats à l'étranger.

Ces agents représentent aux yeux des demandeurs de visas la France et ses autorités. Or, ils doivent exercer de lourdes responsabilités :

- sans formation adaptée,
- dans des conditions de travail difficiles ( effectifs insuffisants, locaux inadaptés, équipements défectueux),
- face à des pressions de toutes sortes ( tentatives de corruption, interventions internes et externes à l'administration)
- en l'absence d'assistance et de protection juridique en cas de mise en cause.

Le syndicat **CFDT** du Ministère des Affaires étrangères demande avec insistance que l'Administration prenne, enfin, en compte la difficulté de ces missions à tous les niveaux."

Il est procédé au vote sur la seconde motion :

Contre:0  
Abstention :0  
Pour :Unanimité